

Règlement d'utilisation

1. Réservations

L'inscription doit impérativement être faite par téléphone auprès de la Chancellerie bourgeoisiale (027 322 89 51).

La réservation devient définitive dès réception du paiement de location (selon tarif en vigueur), dans un délai de 10 jours dès réception des documents à remplir.

La Bourgeoisie adressera ensuite au responsable de la manifestation une quittance qui confirmera votre réservation.

Cette dernière sera à présenter pour la remise des clés le matin de la manifestation sur place à 08 h 00, ou selon rendez-vous fixé avec le responsable (☎ 078 707 39 51).

La clé sera à rendre pour le lendemain matin même heure. En cas de perte de la clé, un montant de CHF 100. — vous sera facturé.

2. Manifestation

But de la réservation

Date de la manifestation

Personne de contact

Nom :

Adresse :

N° de téléphone : E-mail :

Responsable de la manifestation

Nom :

Adresse :

N° de téléphone : N° de portable :

3. Matériel

Grills à gaz (fourni) – Frigos et congélateur - bancs - tables sont à disposition des utilisateurs. A l'extérieur, des emplacements sont prévus pour l'installation de grills privés supplémentaires.

Il est interdit d'agrafer des nappes ou autres objets sur les tables.

4. Places de parc

Un parking se trouve à proximité de l'entrée du couvert. Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte du couvert avec un véhicule, sauf pour y déposer le matériel nécessaire.

Il est également interdit de se garer sur les chemins d'accès.

5. Nettoyage

Le lendemain de son utilisation, le couvert doit être rendu propre pour 08 h 00. Les foyers, tables, bancs, grills et WC devront être nettoyés. Dans le cas contraire, la Bourgeoisie mandatera une entreprise de nettoyage aux frais du locataire. Toute dégradation du matériel et/ou de l'infrastructure sera également facturée.

6. Déchets

La gestion des déchets est à la responsabilité du locataire et doit être conforme au règlement de la commune de Sion :

Le locataire a l'obligation d'évacuer ses déchets.

7. Horaires

La fermeture du couvert est fixée à 02 h 00.

A partir de 22 h 00, la musique doit être réglée de façon à respecter le voisinage. Elle n'est plus tolérée après minuit. En cas de réclamation, il sera fait appel à la police. Les frais d'intervention seront facturés au responsable qui aura loué le couvert.

8. WC

Des WC et WC handicapés sont à disposition dans l'enceinte du couvert.

9. Paiement et confirmation de commande

La réservation devient effective au paiement de la location, qui doit être effectué au plus tard 10 jours après réception du présent contrat.

Si le paiement n'est pas effectué dans ce délai, le couvert pourra être re-loué sans préavis de la Bourgeoisie.

10. Frais d'annulation

Pour toute réservation, le prix total de la location est dû selon tarif en vigueur. En cas d'annulation, la Bourgeoisie ne procède à aucun remboursement.

11. Chiens

Le Domaine des Iles est strictement interdit aux chiens. Ceux-ci sont toutefois tolérés sous le couvert, mais doivent être tenus en laisse et ne peuvent pas avoir accès à la pelouse du couvert.

12. Dispositions particulières

Sont notamment interdits, sauf accord écrit préalable de la Bourgeoisie de Sion :

- toute manifestation, payante ou non payante, ouverte au public
- toute activité à caractère commercial
- tout rassemblement à but de propagande politique ou sectaire.

Sion, le

Lu et approuvé : Nom et prénom – société

.....

Signature :

Merci de nous retourner un exemplaire du présent règlement et du bulletin d'inscription, dûment complétés et signés. L'inscription sera définitive à réception de votre versement.